



Fiscalité 101

Juin 2023

Voici quelques informations pertinentes qui ont été rassemblées par votre association et qui pourraient vous aider au niveau fiscal.

Ce que vous devez savoir pour récupérer les taxes TPS et TVQ.

1. Avoir un numéro de Taxes sur les Produits et Services (TPS).
2. La TPS est la taxe Fédérale, la TVQ est la taxe Provincial.
3. La TPS est la même partout au Canada, car c'est la taxe Fédérale (5%).
4. La TVQ est la taxe provinciale du Québec (9,975%).
5. Chaque province a sa taxe Provincial sur les services.
6. Certaines provinces ont une seule taxe la TVH (Taxe de vente harmonisée) donc combinée avec la taxe Fédéral. Disons que pour les Québécois, en général, notre préoccupation est le Québec, l'Ontario et les États-Unis.
7. Le Québec : TPS + TVQ (14,945%).
8. L'Ontario : TVH (13%).
9. États-Unis (Pas applicable).

QUELLE TAXE APPLIQUER?

- A) Où le service est rendu : EX : Cheval entraîné au Québec (TPS + TVQ = 14,975%)
- B) Où le produit est livré : EX : Cheval vendu et livré aux États-Unis (pas de taxes)
- C) Où le service est rendu : EX : Cheval entraîné en Ontario (TVH = 13%)
- D) Où le produit est livré : EX : cheval vendu et livré en Ontario (TVH = 13%)
- E) Conclusion : Chaque cas a sa spécificité.

OBLIGATIONS :

1. Vous devez obligatoirement charger la taxe sur vos ventes pour la remettre au gouvernement (Ventes)
2. Ainsi vous pouvez récupérer les taxes que vous payez pour vos fournitures (Dépenses).

REVENUS :

- A) Bourses : Elles ne sont pas taxées.
- B) Vente de chevaux : Taxée
- C) Toutes sortes de fournitures en général sauf exception : Taxées



DÉPENSES :

1. Achat d'un cheval : Taxé en général si la personne a un numéro de taxe.
2. Toutes les dépenses en regard de vos opérations de courses qui sont taxées de la Taxe sur les produits et services.

RAPPORTS :

Vous devez faire un rapport trimestriel ou annuel selon votre choix pour remettre où retirer vos taxes.

CONTACTS :

Pour demander un numéro de TPS/TVQ

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/inscription-aux-fichiers-de-la-tps-et-de-la-tvq/comment-vous-inscrire/>

Calcul de taxe par province

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/facturer-percevoir-quel-taux/calculatrice.html#clctr>

Service à la clientèle

Revenu Québec - Région de Québec :

[418 659-4692](tel:418-659-4692)

Revenu Québec - Région de Montréal :

[514 873-4692](tel:514-873-4692)

CONCLUSION :

Si vous avez des revenus d'entreprise de plus de \$ 30,000 dans une année, vous devriez avoir un numéro de TPS et TVQ.

Tous ce qui est écrit si haut devrait être confirmé auprès de votre comptable ou auprès de Revenu Québec. Ce résumé de Fiscalité 101 se veut uniquement la base et informatif seulement.